



PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 19/03/2020

COVID 19 – Interdiction préfectorale d'accès aux parcs publics, aux berges des fleuves et rivières, aux espaces forestiers, aux promenades à compter du vendredi 20 mars 2020

Au regard de l'aggravation de la situation sanitaire, des mesures plus restrictives doivent être prises pour assurer la sécurité de la population.

Le préfet de l'Essonne a décidé d'interdire, par arrêté (en PJ), l'accès aux :

- Parcs publics,
- Berges des fleuves et rivières,
- Lacs et plans d'eau artificiels,
- Espaces forestiers,
- Aux promenades.

Valable jusqu'au 31 mars 2020, des contrôles seront effectués par les services de police et de gendarmerie nationales ainsi que les polices municipales. Le non-respect de ces dispositions fera l'objet d'une contravention qui pourra être relevée par les agents de police municipale habilitée, de police nationale et de la gendarmerie.

Il est important et indispensable que chacun respecte les règles de limitation de circulation, les déplacements étant interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

La seule règle à respecter pour se protéger et protéger les autres, c'est de rester chez soi

Pour toutes questions sur l'épidémie de COVID-19, le numéro vert national mis en place par le gouvernement, est le : 0800 130 000. Retrouvez la FAQ du Gouvernement sur www.gouvernement.fr

Bureau de la Communication Interministérielle
Préfecture de l'Essonne

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37
Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr

Boulevard de France
91010 Évry-Courcouronnes